

Document: EB 2011/LOT/P.2/Rev.1  
Date: 6 May 2011  
Distribution: Public  
Original: English

**A**



تمكين السكان الريفيين الفقراء  
من التغلب على الفقر

: _____ : _____	: _____ : _____
<b>Deirdre McGrenra</b>	<b>Sylvie Marzin</b>
+39 06 5459 2374 : <a href="mailto:gb_office@ifad.org">gb_office@ifad.org</a> :	+39 06 5459 2337 : <a href="mailto:s.marzin@ifad.org">s.marzin@ifad.org</a> :

**ii**

**iii**

**1**

**1**

1

1

3

3

4

4

5

6

6

7

7

**8**

**8**

9

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

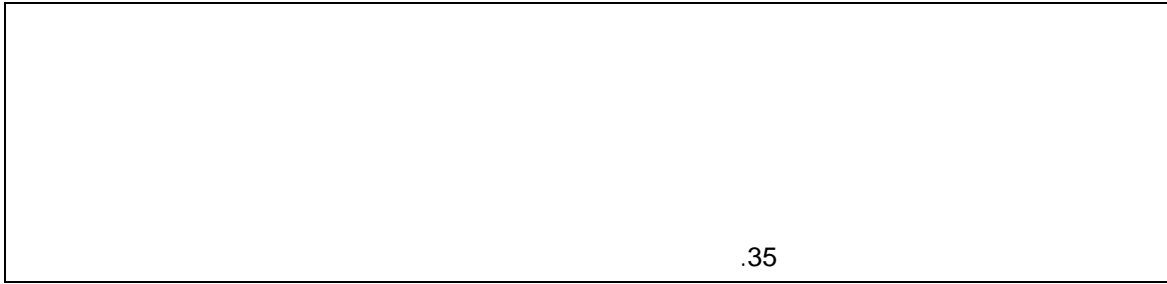
-

-

-



				:
				:
				:
		13.17		:
5.44	)	3.45	:	
	(			
5.44	)	3.45		
	(			
10		40	:	
0.75)				
		(		
		1.56	:	
		724 000	:	
			:	
			:	



-

-

-1

)

.(

-

3.45

-2

( ( 5.44 ) ) 3.45

10 40  
( 0.75)



			-
		10 450	-9
	(1) :	.	
	(2)	.	
		.	1000
:			-10
	(3)		(1)
			(2)
	(4)	.	
		.	-11
		.	
		.	-
		.	-12
	(1) :	.(	)
	(2)	.	
		.	
		.	-13
	(2)		(1) :
(3)		.	

.2010-2007

-14

2012

-

-15

(1) :

(3)

(2)

-16

( ) :

[ ( ) ] ( ) ( )

) ( -

) (

( ) ( )

( )

-

(2)

(1) :

-17



( 15) (2) ( 21.5) (1) : -18  
(5) ( 10.5) (4) ( 7) (3)  
(7) ( 10) (6) ( 22)  
.( 14)

-

-19

)  
.(  
( )  
( )

-20

( )

-21

-22

13.17 -23  
( 5.5) ( 11.9) ( 82.7) :

-

(1) : -24  
(3) (2)  
(1) :

10 450  
350 30  
(3) (2)  
1 000

-25

20 20 50  
20 20  
10 450

17

-

(1) : -26  
(2)

(1) : -27

(3) (2)  
( )

-28

-

(2) (1) : -29  
(4) (3)  
(1) :

(2)

(3)

(4)

-30

-

(1) : -31

(2)

(3)

(4)

( )

		-
		-32
		-33
		-34
		-
	:	-35
(	3 450 000)	:
(	3 450 000)	:

## Accord de financement négocié:

### "Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes (PREVES)"

(Négociations conclues le 11 avril 2011)

Numéro du prêt: \_\_\_\_\_

Numéro du don: \_\_\_\_\_

Nom du projet: Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes (PREVES) ("le Projet")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République Centrafricaine ("le Bénéficiaire")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### PREAMBULE

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don au Bénéficiaire pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un prêt et un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.
4. Pour les besoins du présent Accord, le terme "Bénéficiaire" s'applique également à la République Centrafricaine en tant qu'emprunteur au titre du prêt.

## Section B

1. A. Le montant du prêt est de trois millions quatre cent cinquante mille Droits de tirages spéciaux (3 450 000 DTS).
- B. Le montant du don est de trois millions quatre cent cinquante mille Droits de tirages spéciaux (3 450 000 DTS).
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables; soit une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans dont un différé d'amortissement de 10 ans, à compter de la date d'approbation du présent Accord.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre.
6. Un compte désigné destiné à recevoir les fonds provenant du prêt et du don est ouvert au nom du Bénéficiaire auprès d'une banque commerciale.
7. Le Bénéficiaire fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant de 1 560 000 USD correspondant au montant des droits et taxes sur les acquisitions du Projet.

## Section C

1. L'Agent principal du projet est le Ministère du développement rural et de l'agriculture (MDRA).
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

## Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et du don ainsi que la supervision du Projet.

## Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux retraits:
  - a. Recrutement du Coordonnateur et des principaux cadres de l'Unité de coordination et de gestion (UCG);
  - b. Soumission d'un projet de manuel des procédures administratives, comptables et financières et d'un projet de manuel d'exécution du Projet.
2. Le présent Accord entrera en vigueur à la date de sa signature.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Président  
l'économie  
Fonds international de développement  
agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
internationale  
Rome, Italie

Pour le Bénéficiaire:

Ministre d'État au plan, à  
et à la coopération internationale  
Ministère du plan, de l'économie  
et de la coopération  
Bangui, République Centrafricaine

Copie à:

Ministère du développement rural  
et de l'agriculture  
Bangui, République Centrafricaine

Le présent Accord, en date du \_\_\_\_\_, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Pour le Fonds

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Pour le Bénéficiaire

## Annexe 1

### *Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution*

#### I. Description du Projet

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet représentent environ 10 651 ménages dont les principaux moyens d'existence sont constitués par la production vivrière et le petit élevage. Le Projet portera une attention particulière sur a) les femmes et les jeunes adultes qui ont à faire face à des contraintes en termes d'accès aux opportunités économiques et sociales; et b) aux Organisations de producteurs/trices (OP) à la base et leurs fédérations et unions aux niveaux sous-préfectoral, préfectoral et central. Pendant la première année un programme spécial de recapitalisation visera environ 1 000 paysans déplacés et décapitalisés. Le Projet sera exécuté dans quatre des sous-préfectures de la zone des Savanes (la "zone du projet").
2. *Finalité.* Le Projet a pour finalité d'améliorer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus des ruraux pauvres.
3. *Objectifs.* Les objectifs du Projet sont les suivants: a) renforcer les capacités des OP à fournir les services requis par leurs membres en termes d'accès durable aux moyens de production et au marché; et b) améliorer la production et la commercialisation des produits vivriers et animaux (petit élevage).
4. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

#### Composante 1. Renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations

L'objectif de la composante est de faire des producteurs, à travers leurs OP, des acteurs capables d'exprimer leurs besoins, de jouer leurs rôles dans l'approvisionnement en intrants, la commercialisation des produits agricoles et le dialogue en matière d'élaboration et d'évaluation de stratégies, de programmes et de projets de développement.

La stratégie d'intervention vise à:

- a) former les responsables d'OP au diagnostic et à la planification participative afin de leur permettre de faire émerger les demandes d'appui des membres;
- b) former des animateurs villageois choisis par les OP et chargés de démultiplier les formations techniques reçues; et
- c) accorder une attention particulière à la structuration et à la formation des femmes et des jeunes, pour faciliter leur accès aux ressources et aux instances de prise de décision.

Ces activités devraient permettre d'améliorer les capacités organisationnelles et techniques des OP à la base et de faire en sorte que les structures faïtières des OP (unions/fédérations sous-préfectorales, préfectorales et nationales) soient à même de rendre des services de qualité à leurs membres.



Composante 2. Amélioration de la production vivrière, du petit élevage et de l'accès au marché

Les objectifs de la composante sont de réhabiliter une production agricole durable, d'améliorer la productivité, de développer les échanges économiques entre les différents territoires et de contribuer ainsi à accroître les revenus monétaires des producteurs.

La stratégie d'intervention vise principalement à:

- a) réhabiliter le système semencier dans la zone du projet, pour le rendre fonctionnel, durable et autonome;
- b) améliorer les capacités de production des populations grâce à un meilleur accès aux ressources financières par la mise en place d'un Fonds d'appui aux microprojets productifs (FAMP) et à des services agricoles publics ou non publics capables de leur apporter les conseils et la formation dont elles ont besoin en renforçant les capacités de ces services agricoles;
- c) améliorer l'accès au marché des produits agricoles et animaux par la réhabilitation des infrastructures de commercialisation;
- d) améliorer l'accès à l'eau potable et les conditions sanitaires des populations cibles par la formation, la construction et la réhabilitation de forages; et
- e) accroître la capacité d'orientation et de pilotage sectorielle du MDRA par le renforcement des capacités, la communication et les études.

Les résultats attendus à terme sont: a) la réinsertion des populations décapitalisées dans les activités économiques; b) l'augmentation de la production et de la productivité animale; c) l'augmentation de la part commercialisée des produits agricoles; d) la fourniture de conseils agricoles répondant à la demande des producteurs; e) l'augmentation du temps consacré par les ménages et notamment les femmes à la production agricole par l'allégement de tâches comme la collecte d'eau et la transformation.

Composante 3. Coordination et gestion

La coordination et la gestion globale du Projet, placées sous la tutelle du MDRA, seront assurées par une UCG disposant de l'autonomie administrative et financière.

L'UCG sera composée d'un coordonnateur, d'un spécialiste en institutions/OP, d'un spécialiste en commercialisation/filières, d'un spécialiste en infrastructures rurales, d'un spécialiste en genre, d'un responsable administratif et financier, d'un chef comptable et d'un aide comptable, d'un spécialiste suivi-évaluation et son assistant, et d'un spécialiste en passation des marchés. L'UCG sera domiciliée à Yaloké dans les anciens locaux du Projet de développement rural des savanes vivrières (PDRSV).

Le Projet prendra en charge: a) l'achat et le fonctionnement des moyens de transport; b) l'achat de l'équipement de bureau, de communication et de production électrique; c) la réhabilitation des bureaux de l'ancienne base du PDSV à Yaloké; d) le renforcement des capacités du personnel de l'UCG y compris leur participation à des séminaires et échanges d'expérience; e) les frais de mission du personnel sur le terrain; f) le fonctionnement des bureaux; et g) les appuis à la coordination et à la gestion du Projet.

## II. Dispositions relatives à l'exécution

### A. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

#### 1. Agent principal du projet

Le Ministère du développement rural et de l'agriculture du Bénéficiaire, en sa qualité d'Agent principal du projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

#### 2. Comité national de pilotage (CNP)

2.1. *Établissement.* Un CNP est créé par Arrêté Ministériel.

2.2. *Responsabilités.* Le CNP aura pour fonctions de: a) superviser l'état d'avancement du Projet et veiller au respect de ses objectifs et stratégie d'intervention; b) approuver les rapports annuels d'exécution; c) approuver les PTBA de l'ensemble du Projet; d) examiner et approuver les rapports d'audit; e) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision; et f) veiller à la cohérence du Projet et de ses PTBA avec les stratégies et politiques nationales et avec les autres projets en cours. Le CNP se réunira au moins deux fois l'an pour valider les rapports d'activité semestriels, les PTBA et éventuellement les propositions de révision du PTBA pour l'année en cours.

2.3. *Composition.* Le CNP sera présidé par un haut cadre rattaché au cabinet du Ministre du développement rural et de l'agriculture et désigné par lui, son secrétariat sera assuré par le Coordonnateur de l'UCG. Sa composition sera légère pour faciliter la prise de décisions et inclura des représentants des départements ministériels impliqués, des OP ou leurs représentations faitières et des Organisations non gouvernementales (ONG) partenaires.

#### 3. Unité de coordination et de gestion (UCG)

3.1. *Établissement.* Une UCG sera créée sous la tutelle technique du MDRA.

3.2. *Responsabilités.* L'UCG sera dotée de l'autonomie administrative et financière ainsi que des outils modernes de gestion de projet. Elle pourra avoir recours de façon ponctuelle à de l'assistance technique dans des domaines précis et fondamentaux, notamment dans le domaine de la formation technique des agents de l'État, des ONG intervenant dans les sous-préfectures et des structures faitières d'OP. L'UCG établira des cahiers de charges pour les contrats avec les ONG intervenant dans les sous-préfectures et autres prestataires de services. L'UCG aura la responsabilité de documenter son action et les résultats du Projet ainsi que de développer des partenariats opérationnels avec les autres projets et programmes intervenant dans la même zone géographique.

3.3. *Composition.* L'UCG sera composée d'un coordonnateur, d'un spécialiste en institutions/OP, d'un spécialiste en commercialisation/filières, d'un spécialiste en infrastructures rurales, d'un spécialiste en genre, d'un responsable administratif et financier, d'un chef comptable et d'un aide comptable, d'un spécialiste suivi-évaluation et son assistant, et d'un spécialiste en passation des marchés.

## B. MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET PARTENARIAT

### 4. Phasage

Le Projet aura une durée de cinq ans divisée en trois phases dont la mise en œuvre sera progressive en fonction de la situation sécuritaire qui conditionne l'accessibilité des zones d'implantation prévues. Le Projet prendra également en compte la situation post conflit et les conditions particulières de relance de l'agriculture.

4.1. En première année, le Projet s'attachera en priorité à: a) restaurer la capacité de production des ménages décapitalisés par des activités de recapitalisation en semences, matériel génétique animal et petits matériels, et par l'apport de conseils techniques; b) restaurer les capacités matérielles logistiques et humaines des services techniques de l'État afin de réhabiliter le système d'appui conseil aux producteurs; c) renforcer les capacités techniques organisationnelles et humaines des OP afin de les doter des outils requis pour faciliter l'expression de leur demande en microprojets; et à d) assurer la mise en place, la formation et le recyclage périodique des comités locaux (entretien des pistes, gestion des points d'eau).

4.2. En deuxième et troisième année, le Projet verra: a) la mise en place du FAMP pour financer les microprojets portés par les OP et la définition des modalités de son fonctionnement; et b) le démarrage des activités visant à l'amélioration de l'accès au marché des populations par la réhabilitation des pistes et infrastructures de marché, et par la formation aux techniques de conservation et de transformation des produits agricoles et animaux.

4.3. En quatrième et cinquième année, le Projet s'orientera vers la consolidation des mécanismes d'appropriation, de pérennisation et de recherche de durabilité des actions entreprises en mettant l'accent sur a) la formation d'animateurs locaux qui s'inséreront progressivement dans le dispositif d'appui conseil pour en assurer la pérennité; et b) l'appropriation du mécanisme de financement des microprojets.

### 5. Partenariat

Le Projet s'inscrira dans le passage de l'urgence au développement, par la valorisation des expériences acquises pendant la période d'urgence et des leçons apprises lors de la mise en œuvre de projets dans des conditions similaires. Dans la situation post conflit actuelle, il sera fait recours à des prestataires de services ayant des capacités financières et d'exécution avérées, pouvant gérer un volet d'activités important et assumer les problèmes de logistique et de financement correspondants. Les principales institutions susceptibles d'apporter des services aux producteurs de la zone du projet sont les services de l'État, les ONG internationales et nationales, les structures faitières d'OP et le secteur privé. Ces institutions seront sollicitées en fonction de leurs capacités opérationnelles et seront renforcées dans le cadre du Projet.

**Annexe 2***Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation du produit du prêt et du don.* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage de financement
I. Génie civil	630 000	630 000	100% HT et hors contribution des bénéficiaires
II. Équipements	440 000	440 000	100% HT et hors contribution des bénéficiaires
III. Assistance, formations et études	580 000	580 000	100% HT
IV. Fonds microprojets	675 000	675 000	100% et hors contribution des bénéficiaires
V. Coûts de fonctionnement	300 000	300 000	100% HT
VI. Salaires et indemnités	480 000	480 000	100%
VII. Non alloué	345 000	345 000	
<b>TOTAL</b>	<b>3 450 000</b>	<b>3 450 000</b>	

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents à la formulation de la stratégie sectorielle et encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 200 000 USD.

## Annexe 3

### *Clauses particulières*

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

#### 1. *Suivi et Évaluation*

1.1. *Suivi et évaluation.* Le système de suivi-évaluation reposera sur un suivi interne permanent et des évaluations internes et externes périodiques. Des informations seront collectées et analysées sur: a) l'avancement et les performances de tous les acteurs impliqués dans l'exécution des activités prévues aux PTBA; b) l'appréciation de la pertinence des approches et stratégies de mise en œuvre et des mécanismes particuliers de coordination et de suivi des diverses composantes et activités; c) l'appréciation de l'implication effective des bénéficiaires aux différents stades d'exécution ainsi que la pertinence et l'efficacité du ciblage et l'attention accordée aux aspects genre; et d) l'impact des activités du Projet sur les bénéficiaires. Le système sera léger et en lien direct avec la direction de suivi du MDRA; ce dernier sera appuyé pour la mise en place d'un dispositif de suivi sectoriel.

1.2. *Gestion des connaissances.* Une stratégie de gestion des savoirs sera élaborée au démarrage du Projet en collaboration avec les ONG partenaires. Le savoir sera accumulé de manière systématique et collective à partir des interventions du Projet et l'expérience des partenaires, en particulier celle des ruraux pauvres. Le Projet devra fournir des services de qualité permettant aux ruraux pauvres de développer des moyens innovateurs pour se libérer de la pauvreté et utiliser le savoir ainsi acquis pour soutenir des réformes politiques favorables aux pauvres.

1.3. *Suivi de conformité avec les politiques nationales.* Le suivi de conformité avec les politiques et stratégies sectorielles nationales sera assuré par le CNP et, pour son compte, par les services compétents des Ministères concernés et leurs structures déconcentrées, telles que la Direction générale du suivi-évaluation et de la planification du MDRA, la Cellule interministérielle de planification et coordination des pistes rurales, le Ministère du plan, de l'économie et de la coopération internationale, le Ministère de la famille, des affaires sociales et de la solidarité nationale, le Ministère du commerce.

2. *Recrutement.* La sélection du personnel du Projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, excluant toute discrimination, et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le recrutement du coordonnateur, du spécialiste en institutions, du spécialiste en commercialisation et filières, du spécialiste en infrastructures rurales, du spécialiste en genre, du responsable administratif et financier, du chef comptable et de l'aide comptable, du spécialiste suivi-évaluation et de son assistant, et du spécialiste en passation des marchés, et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire.

3. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Cependant, le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

## **Key reference documents**

### **Country reference documents**

Poverty reduction strategy paper

### **IFAD reference documents**

Project design document

# Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables ( RIMS **) (tous les indicateurs sont désagrégés par sexe et âge dans la mesure du possible)	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
<b>Objectif de développement</b>			
Améliorer la sécurité alimentaire et augmenter les revenus des ruraux pauvres dans les zones des savanes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de l'index d'accumulation des biens par ménage**</li> <li>• Diminution de la prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans**</li> <li>• % des ménages dont la sécurité alimentaire s'est amélioré ***</li> <li>• Nbre de ménages ayant bénéficié des services du projet**</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête d'impact de référence et finale RIMS +</li> <li>• Enquêtes thématiques</li> <li>• Rapports du PAM, de la FAO et du MDRA</li> </ul>	La situation de sécurité s'améliore et se stabilise. Le Gouvernement et les PTF
<b>Objectifs spécifiques</b>			
Les capacités des organisations de producteurs /trices (OP) à fournir les services requis par leurs membres pour l'accès durable aux moyens de production et au marché sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb d'OP ayant bénéficiés des services du projet**</li> <li>• % de membres des OPs satisfait des services fournis par leur organisation **</li> <li>• Qtés et % d'intrants distribués et de produits agricoles et animaux commercialisés par les OP sous préfectorales, préfectorales et centrales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de supervision</li> <li>• Rapports d'avancement</li> <li>• Etudes de S/E</li> </ul>	investissent dans les secteurs des infrastructures rurales, de l'éducation et de santé.
La production et la commercialisation des produits vivriers et animaux (petit élevage) sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb de producteurs agricoles faisant état d'une augmentation de leur production</li> <li>• % d'augmentation de la production agricole et animale par OP, par produits appuyés</li> <li>• % de la production agricole et animale commercialisée par rapport à la production totale</li> </ul>		La gouvernance dans les zones rurales s'améliore.
<b>RESULTATS Composante 1: Renforcement des capacités des producteurs/trices et de leurs organisations</b>			
<p><b>Résultat 1.1</b> Les capacités organisationnelles et techniques (production, transformation et commercialisation) des OP à la base sont améliorées.</p> <p><b>Résultat 1.2</b> Les faitières des OP (unions sous préfectorales, fédérations préfectorales, fédérations nationales) sont à même de rendre des services de qualité à leurs membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb d'OP fonctionnant de manière régulière et une gouvernance démocratique après 3 ans</li> <li>• % d'accroissement des productions, produits transformés et commercialisés par OP</li> <li>• Nbre de plans d'affaires en acquisition d'intrants, en commercialisation des produits vivriers et animaux réalisés par fédération ou union aux différents niveaux</li> <li>• Niveau de satisfaction des OP de base quant à leur représentation au sein des faitières</li> <li>• Nombre de plans de formation des OP au différents niveaux développés et mis en œuvre</li> <li>• Nombre de femmes et de jeunes dans les instances de décision aux différents niveaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes périodiques auprès des producteurs</li> <li>• Rapports d'avancement et études de S/E</li> <li>• Rapports de supervision</li> </ul>	Le Gouvernement reconnaît les OP comme acteurs et interlocuteurs incontournables du secteur
<b>RESULTATS Composante 2: Amélioration de la production vivrière (végétale et animale) et de l'accès des produits agricoles au marché</b>			
<p><b>Résultat 2.1</b> Les ménages décapitalisés appuyés par le projet ont entamés des activités écono-miques de production ou de commercialisation</p> <p><b>Résultat 2.2</b> La production et la productivité vivrière et animale ainsi que l'intégration agriculture élevage sont augmentées de manière respectueuse de l'environnement</p> <p><b>Résultat 2.3</b> La part commercialisée des produits vivriers et animaux a augmenté</p> <p><b>Résultat 2.4</b> Les services d'appui conseil techniques offerts aux producteurs/trices et à leurs OP répondent à leur demande</p> <p><b>Résultat 2.5</b> L'accès durable à l'eau potable et les conditions sanitaires de population cibles sont améliorées</p> <p><b>Résultat 2.6</b> La capacité de pilotage sectoriel de l'Etat est accrue</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de ménages décapitalisés ayant reçu une dotation et au moins une formation * ,</li> <li>• % de décapitalisés appuyés ayant intégré une OP*</li> <li>• Qté de semences améliorées diffusées (cultivars locaux améliorées/ semences de station) *</li> <li>• Nbre de producteurs semenciers formés (% de femmes et jeunes)*</li> <li>• Nb de microprojets productifs soumis et approuvés (et % des microprojets des groupes féminins et des jeunes)*</li> <li>• % des tronçons de voies de desserte agricole réhabilitées et en bon état après 3 ans</li> <li>• Nbre de délégués techniques ayant reçu au moins une formation et intervenant dans le dispositif de conseil technique agricole (% de femmes et jeunes)</li> <li>• Nb de producteurs agricoles ayant adopté les techniques recommandés **</li> <li>• % de forages fonctionnels après 3 ans</li> <li>• Nbre de comités de gestion de points d'eau créés/redynamisés fonctionnels après 1 an**</li> <li>• Une stratégie sectorielle est élaborée de façon participative; un plan d'action opérationnel est développé et partagé avant fin 2011</li> <li>• Plan de formation du MDRA développé en partenariat avec. les autres bailleurs et mis en œuvre conjointement</li> <li>• Nbre de réunions de concertation/coordination tenues avec les partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes périodiques auprès des producteurs/trices membres d'OP</li> <li>• Rapports d'avancement et études de S/E</li> <li>• Rapports de supervision</li> <li>• Rapports d'activités des ONG partenaires</li> </ul>	Les résultats de la collaboration avec l'ICRA sont rapidement diffusés en ce qui concerne la provision des semences améliorées. Les efforts de commercialisation ne sont pas sapés par les tracasseries routières L'accès à l'information et aux services de communication dans les zones rurales est amélioré Les PTF sont prêts à coordonner leurs interventions
<b>Composante 3: Coordination et gestion du projet</b>			
<b>Résultat 3:</b> La mise en œuvre des activités et la gestion des ressources est transparente, efficace et efficiente et permet l'atteinte des résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les PTBA sont exécutés à au moins 80%</li> <li>• Le système de SE est opérationnel dès la 1ere année et documente les RIMS.</li> <li>• Le taux de décaissements effectif est en correspondance avec les prévisions</li> <li>• Les audits du projet sont menés à temps et les recommandations mises en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de supervision</li> <li>• Rapports d'avancement</li> <li>• Etudes de S/E</li> </ul>	Les parties prenantes sont formées et adhèrent à la gestion axée sur les résultats.